

Remplace SIA 721:2001

Allgemeine Bedingungen für Bohren, Trennen und Schleifen von Beton, Mauerwerk und Belägen

Condizioni generali relativi alla perforazione, al taglio e alla levigatura di calcestruzzo, murature e pavimentazioni

Conditions générales relatives au forage, à la coupe et au ponçage du béton, de la maçonnerie et des revêtements de sols

118/221

Numéro de référence
SN 507221:2021 fr

Valable dès le: 2021-05-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Même si dans la présente publication les personnes et les fonctions sont indiquées au masculin, elles concernent également le féminin.

Les corrections éventuelles concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2021-05 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	5
1 Contrat d'entreprise	8
1.1 Appel d'offres	8
1.2 Offre de l'entrepreneur	9
1.3 Obligations des parties contractantes	9
2 Conditions de rémunération	10
2.1 Généralités	10
2.2 Prestations comprises	10
2.3 Prestations non comprises	10
3 Modification de commande	11
4 Exécution des travaux	11
5 Métrés et modalités de paiement	12
5.1 Généralités	12
5.2 Règles de métré	12
5.3 Modalités de paiement	12
6 Réception de l'ouvrage et respon- sabilité pour les défauts	13
7 Extinction prématurée du contrat ...	13
Annexe	
A (informative) Index des termes	14

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, le contenu et le développement des contrats d'entreprise.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 221

Organisations représentées dans la commission SIA 221

SSE Société Suisse des Entrepreneurs

ASFS Association Suisse des Entreprises de Forage et de Sciage du Béton

Commission SIA 221, Forages et coupes dans le béton et la maçonnerie

		Représentant de
Président	Roger Wälchli, Eschenbach SG	
Membres	Robert Brändli, Rüti ZH	ASFS
	Marcel Heinz Dätwyler, Schönenwerd	ASFS
	Hanspeter Tschirren, Buchs ZH	SSE

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/221 le 2 mars 2021.

Elle est valable dès le 1^{er} mai 2021.

Elle remplace la norme SIA 721 *Forages et coupes dans le béton et la maçonnerie*, édition 2001.

Copyright © 2021 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.